

Asfad  
146 D, route de Lorient, 35000 RENNES  
T : 02 99 59 60 01  
E-mail : siege@asfad.fr  
Site internet : <http://www.asfad.fr>  
Responsable :  
Hélène CHAUVIGNE (dir. pôle Cohésion sociale) ;  
Sarah PLACE (resp. SHU) ; David RUCAY (resp. SIS  
Brocéliande) ; Alexis GAUTIER (resp. SIS Patton et  
maisons relais)

#### Structure

Asfad Résidence Anne de Bretagne  
Maisons Relais  
PAYS DE RENNES



## Capacité

**Nb Places :** 20

## Public

**Public :** Femme seules, hommes seuls, familles monoparentales, couples  
**Accès mobilité réduite :** Ascenseur et portes aux normes PMR  
**Accueil d'usagers avec chien :** Au cas par cas. Autorisation de la Direction obligatoire

## Hébergement

**Modalité Hébergement :** Logements T1 indépendants sur 2 étages, 1 salle collective équipée d'une cuisine et coin salon, 2 buanderies (1 à chaque étage)  
**Descriptif :** Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette (équipée de plaques de cuisson, réfrigérateur, micro-ondes)+ meubles (rangements, tables, chaises, lit, matelas, TV). Chaque logement est équipé de visiophone

## Localisation géographique

**Situation de l'établissement :** 146 C Rue de Lorient à Rennes

## Participation financière

**Participation à l'hébergement :** T1 : 400€ de loyer et 30€ de frais annexes  
Logement T1 famille (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant) : 500€ de loyer et 30€ de frais annexes

## Vie collective

**Ateliers et actions collectives :** Animations collectives plusieurs fois par semaine (environ 2 ou 3 par semaine) avec participation financière des résident(es) 'ex : 1.5€ demandés pour un repas à la résidence, activités variées : sortir, activités manuelles, esthétiques, parcs, festivals, repas à la résidence...'

## Prestations complémentaires et partenariats

**Prestation médicale :** Suivi médical en fonction des personnes accueillies : médecin traitant, CMP de secteur, psychiatre/psychologue du CHGR ou libéral, SAMSAH, passage infirmier...  
**Autres services :** Accompagnement sur le quotidien (entretien du logement, alimentation et cuisine, gestion du linge), aide administrative ponctuelle, visite mensuelle du logement, liaisons régulières avec les partenaires référents médicaux/sociaux, accompagnements ponctuels pour rdv extérieurs.

## Orientation

Demande par le référent social de Relogement Social Prioritaire à la CLH avec demande d'orientation 'maison relais'.  
Les demandes sont à adresser à la CH de Rennes Métropole. Si l'orientation Maison Relais est validée, les personnes seront reçues pour visiter et déposer une demande. La demande sera ensuite étudiée en commission unique partenariale.

## Remarque

Equipe salariée composée de: 1 CESF, 1 TISF.  
Présence CESF et TISF en journée du lundi au vendredi / 1 soirée par semaine : le mardi jusqu'à 21h00 + 2 samedis travaillés par mois de 10h00 à 15h00.